

Protocole pour une étude portant sur la composition de poudres de cocaïne consommées sur huit sites français en 2006

EXPOSE DES MOTIFS

La cocaïne connaît une diffusion croissante, passant d'un taux d'expérimentateurs parmi les 15-64 ans de 1,6 % en 2000 à 2,6 % en 2005. Elle est devenue en quelques années le produit le plus utilisé après le cannabis, avec un taux d'usage dans l'année égal à 0,6 % chez les 15-64 ans en 2005, soit à peu près 230 000 personnes concernées¹ (baromètre santé). Cette tendance à l'augmentation de la consommation mesurée dans des enquêtes en population générale est confirmée par un nombre croissant d'interpellations pour usage de cocaïne depuis 2002. Les chiffres atteignent pratiquement 2 500 interpellations en 2004, soit une hausse de 17 % par rapport à l'année 2003 (rapport OCRTIS 2004). Cette augmentation de la consommation s'accompagne d'une diversification des réseaux sociaux dans lesquels le produit se propage : la cocaïne n'est dorénavant plus seulement utilisée par des groupes sociaux ayant un fort pouvoir d'achat ou par des usagers de drogues très marginalisés, mais touche également les classes économiques moyennes ou encore des usagers rencontrés en milieu festif (rapport Trend 2003 et 2004). Le développement perceptible de l'usage de cocaïne, dont les effets en terme de santé publique sont encore mal appréciés, génère une préoccupation grandissante aussi bien des professionnels du champ de la toxicomanie que des décideurs des politiques publiques.

Cette étude s'intéresse à l'un des aspects mal documentés de l'usage de cocaïne : la composition toxicologique des poudres consommées. Les seules informations actuellement disponibles sur le contenu des poudres de cocaïne proviennent des résultats d'analyse des produits saisis par les services répressifs, sachant que ceux-ci produisent une représentation imparfaite des produits consommés, en particulier pour les poudres dont le contenu peut-être modifié sans difficulté tout au long de la chaîne de diffusion. Pour preuve, une analyse des teneurs en cocaïne des poudres en fonction de la quantité saisie montre clairement une répartition hétérogène, avec des teneurs majoritairement entre 70 et 80 % pour les saisies supérieures à 100 grammes alors qu'elles oscillent entre 10 et 30 % pour les saisies inférieures à 100 grammes (statistiques de l'INPS).

La principale force de cette étude est donc de recueillir des échantillons de cocaïne à un niveau où le produit ne sera plus transformé, c'est-à-dire au plus proche de l'utilisateur. L'enquête permettra ainsi de donner une représentation fiable de la composition de la cocaïne consommée.

Les résultats obtenus seront comparés à ceux des saisies, en termes de teneur en principe actif aussi bien que de produits de coupe pour évaluer l'écart entre ces deux observations de la composition des poudres de cocaïne circulant en France.

De plus, un recueil d'information par questionnaire est associé à la collecte de cocaïne et permettra de répondre à différentes interrogations portant sur l'écart entre la perception subjective par les usagers des produits qu'ils consomment et le contenu réel des mêmes produits.

Pour répondre à un intérêt particulier pour la cocaïne consommée dans les cités, une collecte spécifique sera organisée.

¹ Utilisation des données de recensement 1999 de l'Insee

OBJECTIFS

OBJECTIF PRINCIPAL

Etudier la composition toxicologique des poudres de cocaïne consommées sur huit sites français en 2006 :

- estimer le taux de principe actif ;
- décrire les autres substances présentes.

OBJECTIFS SECONDAIRES

- Etudier les liens entre la teneur réelle en cocaïne et :
 - l'estimation de la teneur en principe actif par l'utilisateur ;
 - des groupes de consommateurs définis dans le cadre de l'enquête ;
 - le prix d'achat déclaré du produit.
- Comparer la composition d'échantillons de produits recueillis auprès d'utilisateurs à celle des produits saisis par les services répressifs à la même période et dans le même département.

TYPE, CHAMP ET DUREE DE L'ETUDE

Cette enquête est une étude d'observation menée sur un mode multicentrique. Elle se déroule dans huit agglomérations : Bordeaux, Dijon, Lille, Marseille, Metz, Paris, Rennes et Toulouse.

Le produit concerné par cette étude est la poudre de cocaïne sous forme chlorhydrate : le crack et la cocaïne basée sont à exclure.

Chaque observation est constituée à la fois d'un échantillon de cocaïne et d'un questionnaire rempli par l'utilisateur qui a cédé une partie de son produit.

La période de collecte s'étend du 1^{er} mai au 31 décembre au plus tard.

METHODOLOGIE

OUTIL D'INVESTIGATION

La mise en œuvre de cette enquête exploite l'organisation structurale du dispositif SINTES, système d'information national sur les toxiques et les substances. Ce dispositif permanent a vocation à recueillir des informations sur la composition toxicologique des produits illicites consommés en France. Il fonctionne sur un mode multicentrique avec une coordination nationale, assurée par l'OFDT, qui s'appuie sur un réseau de coordinations régionales et un ensemble de laboratoires partenaires. L'OFDT élabore en collaboration avec ses partenaires le protocole d'étude et le questionnaire ; l'exploitation des résultats et leur valorisation sont de son ressort. Les coordinateurs régionaux organisent localement la collecte des produits : choix et formation des enquêteurs ainsi que logistique. Les laboratoires effectuent les analyses toxicologiques des produits en s'assurant préalablement de la concordance de leurs procédures.

Les enquêteurs n'étant pas *à priori* autorisés juridiquement à l'acquisition et à détention de produits illicites, un courrier de la MILDT a été diffusé auprès des chefs de projet départementaux et du

ministère de la justice pour les informer du fonctionnement du dispositif. Il est entendu que l'OFDT délivre une attestation individuelle et nominative sous forme de carte précisant une période de validité, le nom de la personne, la structure assurant la coordination régionale, les départements de collecte et le nombre d'échantillons maximum qu'elle peut transporter. Au cours de son activité de collecte, la personne qui recueille les échantillons doit impérativement être munie de la carte établie à son nom.

CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON

Les techniques d'échantillonnage utilisées dans les enquêtes d'investigation classiques ne sont pas envisageables. Constituer un échantillon représentatif des lots de poudres consommées sous l'appellation cocaïne est irréalisable en raison du caractère illicite du produit étudié : les filières d'approvisionnement ainsi que les quantités de produits circulant sont inconnues et la composition du produit peut être modifiée en tout point du réseau de distribution par adjonction d'une nouvelle substance.

A défaut d'une constitution probabiliste de l'échantillon, les pratiques de collecte vont favoriser la variabilité des produits collectés. Le résultat attendu de l'application des consignes est la diversification des filières d'approvisionnement dont proviennent les produits recueillis. Cette préoccupation doit toujours être privilégiée lors de la recherche des produits via le recrutement des usagers : les personnes interrogées doivent avoir de forte probabilité de se procurer leur produit auprès de sources différentes. Par exemple, il convient de contacter des personnes issues de catégories socio-professionnelles les plus variées possibles. D'autre part, lorsque des personnes d'un même réseau de connaissances sont interrogées, il est recommandé de les contacter à des moments très différents pour ne pas favoriser le recueil d'échantillons de produits issus de même lots.

Les règles suivantes peuvent être retenues :

- les recueils d'échantillons de produit sont répartis sur toute la période d'enquête ;
- les différents produits recueillis recouvrent l'ensemble de la gamme de prix pratiqués sur le site ;
- les recueils s'effectuent si possible dans des quartiers distincts de l'agglomération ;
- le recrutement au sein d'un même réseau peut-être utilisé, mais il est important d'éviter d'interroger des personnes trop proches : couple, fratrie ou amis intimes ;
- deux groupes de consommateurs sont recrutés à part égale :
 - un groupe d'usagers définis par les critères suivants : personnes bénéficiant d'un logement stable et de ressources financières régulières, hors prestation sociale ;
 - un groupe d'usagers complément du premier, définis par les critères suivants : personnes avec un logement et des ressources financières précaires.

Les méthodes statistiques utilisées pour l'analyse des données imposent que chaque questionnaire corresponde à une personne différente, ce qui implique qu'un usager ne doit être sollicité qu'une seule fois pour participer à l'enquête.

Un recueil spécifique est organisé pour acquérir des produits en circulation dans les cités de la périphérie parisienne. Dans la mesure du possible, les mêmes conditions d'enquête seront respectées.

TAILLE DE L'ECHANTILLON

Le nombre de collectes à réaliser dans chacun des deux groupes de consommateurs est porté à 30. Le nombre total par site est donc de 60 collectes, excepté Paris où le nombre est fixé à 90 collectes en raison du recueil de 30 échantillons de produits supplémentaires dans les cités. L'ensemble de l'échantillon est donc constitué de 510 échantillons et questionnaires associés.

PROCEDURES DE RECEUIL DES DONNEES

Le questionnaire

Après avoir introduit l'étude auprès du consommateur, il convient de s'assurer que la personne n'a pas déjà participé à l'enquête et qu'elle a bien consommé une partie du produit dont elle cède un échantillon. Il est préférable de remplir le questionnaire avant le recueil de l'échantillon de produit pour éviter les abandons.

Les enquêteurs doivent être formés à la passation du questionnaire par le coordinateur. Les questions doivent être posées sur le mode du mot à mot et l'enquêteur doit adopter une attitude de neutralité vis à vis de la personne interrogée. En cas de difficulté de réponse, l'enquêteur peut expliquer les termes utilisés pour clarifier le sens des questions. Les non réponses doivent faire l'objet d'au moins une relance.

Les thèmes abordés sont :

- les informations relatives à la collecte : date de collecte, groupe de consommateur ;
- les caractéristiques sociodémographiques de la personne interrogée : sexe, âge, niveau d'étude, activité professionnelle, logement ;
- l'usage général de cocaïne de la personne interrogée : ancienneté, fréquence et motivation de la consommation ;
- les caractéristiques du produit collecté : modalité d'approvisionnement, prix d'achat, qualité perçue du produit, concentration supposée en cocaïne, produits de coupage supposés ;
- des informations sur la consommation du produit collecté : mode de consommation, effet inhabituel ressenti.

L'échantillon de produit

L'échantillon de produit est recueilli de préférence après remplissage du questionnaire. La poudre est placée dans un tube de type Eppendorf. La quantité de poudre obtenue doit être comprise entre les graduations 0,5 et 1,0 ml visibles sur le tube (0,25 à 0,50 gramme).

Le tube est placé dans un sac en plastique portant le tampon de l'OFDT et le numéro d'identifiant du questionnaire est immédiatement reporté sur l'étiquette du sachet. Les échantillons sont recensés au niveau du centre de coordination ; le coordinateur doit pouvoir être à même d'indiquer l'enquêteur responsable d'une collecte donnée.

Les échantillons sont conservés en lieu sûr sous la responsabilité du coordinateur. Ils sont adressés dans les plus brefs délais au laboratoire d'analyse désigné pour chacun des sites :

- Laboratoire interrégional des douanes de Paris pour les sites de Paris, Dijon et Bordeaux ;
- Laboratoire régional des douanes de Strasbourg pour le site de Metz ;
- Service de toxicologie de l'hôpital Salvator à Marseille pour le site de Marseille ;
- Service de pharmacologie du CHRU de Caen pour les sites de Lille et Rennes ;
- Service de toxicologie de l'hôpital Lariboisière à Paris pour le site de Toulouse.

L'ANALYSE TOXICOLOGIQUE DES PRODUITS RECUEILLIS

L'analyse toxicologique des échantillons comprend :

- une analyse d'identification en GC/MS pour la recherche des substances présentes : principe actif, adjuvants, excipients (sont exclus les impuretés issues de la synthèse de la cocaïne) ;
- le dosage par chromatographie en phase gazeuse de la cocaïne.

A mi parcours de l'étude, un groupe de travail, constitué à minima d'un responsable scientifique d'un des laboratoires partenaires, d'un coordinateur régional et d'une personne de l'OFDT, étudiera l'intérêt de doser d'autres substances identifiées dans les échantillons analysés.

La vérification de la concordance des procédures d'analyse est assurée par une personne qualifiée désignée parmi les cinq responsables scientifiques des laboratoires participant à l'étude. Chaque laboratoire met à disposition un document décrivant ses modes opératoires ainsi que les conditions d'analyses mis en œuvre pour analyser les échantillons de cocaïne. Un tableau synthétique des différentes méthodes utilisées est communiqué par la personne qualifiée à l'ensemble des responsables scientifiques des laboratoires et à l'OFDT.

Les résultats d'analyse sont communiqués par les laboratoires sous format papier à la fois au site qui a envoyé l'échantillon et à l'OFDT.

En cas de détection d'une substance potentiellement dangereuse, le volet veille du dispositif SINTES sera immédiatement activé.

LE TRAITEMENT ET L'ANALYSE DES DONNEES

Les données seront saisies à l'OFDT. Chaque site recevra une extraction de la base de données correspondant à l'ensemble de ses collectes, résultats d'analyse compris.

L'analyse statistique des données sera réalisée par l'OFDT selon le plan d'analyse déterminé.

REPARTITION DES ROLES

COORDINATEURS

- NationalIsabelle Evrard
- BordeauxAnne Cécile Rahis
- Dijon Gérard Cagni
- Lille Laurent Plancke
- MarseilleEtienne Zurbach
- Metz Sylvie Balteau
- ParisJimmy Kempfer et Nicolas Bonnet
- Rennes Guillaume Poullingue
- ToulouseSerge Escots

RESPONSABLES SCIENTIFIQUES DES LABORATOIRES

- Laboratoire interrégional des douanes de Paris Marie Josée Parent
- Laboratoire régional des douanes de Strasbourg Daniel Isler
- Service de toxicologie de l'hôpital Salvator à Marseille Jocelyne Arditti
- Service de pharmacologie du CHRU de Caen Danielle Debruyne
- Service de toxicologie de l'hôpital Lariboisière à Paris Martine Galliot-Guilley

LA PROGRAMMATION

- Préparation de l'étude mars et avril 2006
- Collecte des échantillons et remplissage des questionnaires mai à décembre 2006
- Analyses toxicologiques mai 2006 à février 2007
- Saisie des données, data management mars à mai 2007
- Analyse et rapport mai à septembre 2007